

# Note documentation

## Génération

*Mise à jour de la note : 14/01/2024*

## Présentation de l'enquête

### Enquête 2020 auprès de la Génération 2017

D'août 2020 à mars 2021, le Céreq a interrogé un échantillon national de jeunes sortis du système éducatif au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2016-2017 sur leurs premiers pas dans la vie active. Les 25 000 jeunes qui ont répondu sont représentatifs des 746 000 qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif français, à tous niveaux de formation. L'objectif de cette enquête est d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes et leur trajectoire professionnelle, en fonction de la formation initiale suivie et d'autres caractéristiques individuelles (genre, origines socioculturelles, etc.).

[+ d'infos sur Génération](#)

### Le champ de l'enquête

L'enquête concerne les « primo sortants » de formation initiale sortis en cours ou à l'issue de l'année scolaire 2016-2017. Plus précisément, elle s'intéresse aux jeunes de moins de 35 ans inscrits dans un établissement de formation en France en 2016-2017, qui n'ont pas repris leurs études pendant les 16 mois qui ont suivi leur sortie et qui n'avaient jamais interrompu leurs études plus de 17 mois auparavant. Tous les niveaux et domaines de formation sont considérés. Les individus résidant à l'étranger (Hors France et DOM) à la date d'enquête sont également interrogés.

### La collecte

Avec cette Génération, le mode de collecte a évolué donnant aux jeunes le choix de répondre par internet ou par téléphone. Il a porté sur le parcours scolaire, l'opinion sur l'emploi, les perspectives professionnelles ainsi que sur les caractéristiques individuelles, notamment l'âge, le sexe, l'origine sociale et la nationalité. À cela s'ajoute un calendrier d'activité permettant de suivre mois par mois la situation professionnelle des jeunes à l'issue de leur formation initiale : emploi, chômage, formation ou une autre situation. Les emplois déclarés sont tous décrits de façon détaillée (profession, secteur d'activité, contrat de travail, salaire...).

### Une enquête labélisée d'intérêt général et de qualité statistique

Les enquêtes Génération sont des enquêtes de la statistique publique, réalisées dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, garantissent aux enquêtés la confidentialité des informations collectées et leur seule utilisation à des fins d'études et de recherche.

## Les nomenclatures

### Nomenclature des formations

#### *Non-diplômés*

- Sortants de classe de quatrième ou troisième ;
- Sortants de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), de CPA (classe préparatoire à l'apprentissage), de CPPN (classe pré professionnelle de niveau), de CLIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance) ;
- Sortants des classes suivantes n'ayant déclaré aucun autre diplôme reconnu ou reconnaissable (hormis éventuellement le diplôme national du brevet) :
  - de seconde générale, de première générale ou technologique ou professionnelle,
  - d'une année non terminale de CAP-BEP et équivalent,
  - ayant échoué au CAP-BEP et équivalent,
  - ayant échoué au baccalauréat général, technologique ou professionnel,
  - jeunes ayant échoué au brevet professionnel ou technologique.

#### *CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3, spécialité tertiaire*

- Titulaires d'un CAP/CAPA ou d'un BEP/BEPA de spécialité tertiaire ;
- Titulaires d'un diplôme (BC, BPA, CSA, etc.) ou d'une mention complémentaire de spécialité tertiaire de niveau 3 ;
- Titulaires d'un diplôme de la santé ou du travail social de niveau 3 (aides-soignantes, auxiliaires de puériculture, etc.).

#### *CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3, spécialité industrielle*

- Titulaires d'un CAP/CAPA ou d'un BEP/BEPA de spécialité industrielle ;
- Titulaires d'un diplôme (BC, BPA, CSA, etc.) ou d'une mention complémentaire de spécialité industrielle de niveau 3.

#### *Bac professionnel, brevet de technicien, brevet professionnel et autre diplôme de niveau 4, spécialité tertiaire*

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel / baccalauréat professionnel agricole de spécialité tertiaire ;
- Titulaires d'un diplôme (BP/BPA, BMA, BT/BTA, CSA, etc.) ou une mention complémentaire de spécialité tertiaire de niveau 4 ;
- Titulaires d'un BEES (brevet d'état d'éducateur sportif du 1<sup>er</sup> degré) de niveau 4 ou d'un BPJEPS ;
- Titulaires d'un diplôme de la santé ou du travail social de niveau 4 (assistante dentaire, moniteur éducateur, etc.).

#### *Bac professionnel, brevet de technicien, brevet professionnel et autre diplôme de niveau 4, spécialité industrielle*

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel / baccalauréat professionnel agricole de spécialité industrielle ;
- Titulaires d'un diplôme (BP/BPA, BMA, BT/BTA, CSA, etc.) ou une mention complémentaire de spécialité industrielle de niveau 4.

#### *Bac technologique, spécialité tertiaire*

- Titulaires d'un baccalauréat technologique / technologique agricole de spécialité tertiaire.

#### *Bac technologique, spécialité industrielle*

- Titulaires d'un baccalauréat technologique / technologique agricole de spécialité industrielle.

#### *Bac général*

- Titulaires d'un baccalauréat général ou équivalent DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires).

#### *Bac+2, spécialité tertiaire hors santé social*

- Titulaires d'un BTS/BTSA, d'un DUT de spécialité tertiaire ;
- Titulaires d'un DMA (diplôme des métiers d'art), d'un DTS (diplôme de technicien supérieur), DNTS (diplôme national de technologie spécialisé), d'un BM (brevet de maîtrise) supérieur, d'un CSA (Certificat de spécialisation agricole) ;
- Titulaires d'un DEJEPS (diplôme de l'état, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ;
- Titulaires d'un diplôme du CNAM de niveau bac+2 ;
- Titulaires d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou d'un DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) ;
- Titulaires de divers diplômes de niveau bac+2 (école de services, clerc de notaire, etc.) ;
- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2 (dont ceux des écoles artistiques et d'architecture quand la spécialité du diplôme est disciplinaire).

#### *Bac+2, spécialité industrielle*

- Titulaires d'un BTS/BTSA, d'un DUT de spécialité industrielle ;
- Titulaires d'un DMA (diplôme des métiers d'art), d'un DTS (diplôme de technicien supérieur), DNTS (diplôme national de technologie spécialisé), d'un BM (brevet de maîtrise) supérieur, d'un CSA (Certificat de spécialisation agricole) ;
- Titulaires d'un diplôme du CNAM de niveau bac+2 ;
- Titulaires d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou d'un DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques),
- Titulaires de divers diplômes de niveau bac+2 ;
- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée et de divers diplômes de niveau bac+2.

#### *Bac+2/3/4 en santé social*

- Infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, manipulateurs en électroradiologie, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages-femmes, puéricultrices ;
- Conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés.

#### *Licence professionnelle en LSH, gestion, droit*

#### *Licence professionnelle en maths, sciences et techniques*

#### *Bac+3/4 en LSH, gestion, droit*

- Titulaires d'une licence en lettres, sciences humaines, gestion ;
- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 de spécialité tertiaire ;
- Titulaires d'un DNTS (diplôme national de technologie spécialisé) de spécialité tertiaire ;
- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+4 (dont maîtrise) en lettres, sciences humaines, gestion ou de spécialité tertiaire.

*Bac+3/4 en maths, sciences et techniques*

- Titulaires d'une licence en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ;
- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 de spécialité scientifique ou technique ;
- Titulaires d'un DNTS (diplôme national de technologie spécialisé) de spécialité scientifique ou technique ;
- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+4 (dont maîtrise) en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS ou de spécialité scientifique ou technique.

*Bac+5 en LSH, gestion, droit*

- Titulaires d'un master (professionnel, recherche) en lettres, sciences humaines, gestion, droit
- Titulaires d'un autre diplôme de niveau bac+5 universitaire en lettres, sciences humaines, gestion, droit (magistère, DNSEP, professeur d'enseignement secondaire ou professeur des écoles, etc.) ;
- ou Titulaires de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité tertiaire.

*Bac+5 en maths, sciences et techniques*

- Titulaires d'un master (professionnel, recherche) en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, ou STAPS
- Titulaires d'un diplôme de la santé et du travail social de niveau bac+5 (sage-femme, etc.) ;
- Titulaires d'un autre diplôme de niveau bac+5 universitaire de spécialité scientifique ou technique ;
- ou Titulaires de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité scientifique ou technique.

*École de commerce*

- Titulaires d'un diplôme d'une école de commerce de niveau bac+5.

*École d'ingénieurs*

- Titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieurs.

*Doctorat santé*

- Médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, dentistes, vétérinaires.

*Doctorat hors santé*

- Titulaires d'un doctorat en LSH, gestion, droit ;
- Titulaires d'un doctorat en maths, en sciences et techniques

*Le secondaire*

- Titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire général, technologique, professionnel.

*Le supérieur court*

- Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2 à bac+4

*Le supérieur long*

- Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5, d'une école de commerce, d'une école d'ingénieur, d'un doctorat

## **La nomenclature PCS Ménage**

Afin d'aborder l'insertion des jeunes sous l'angle des inégalités sociales, certains tableaux sont présentés selon une ventilation basée sur la nomenclature de la PCS Ménage de l'Insee. Dans l'enquête Génération 2017, des questions sont posées sur la catégorie socioprofessionnelle des parents avec un niveau de détail qui permet la codification de la PCS sur une position. Des regroupements ont dû être

opérés à partir de la nomenclature initiale dans le but d'obtenir la meilleure représentation statistique des individus.

La nomenclature PCS Ménage de l'Insee catégorise les individus selon la position sociale du type ménage auquel il appartient, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes qui partagent le même logement et disposent d'un budget commun. Elle est usuellement analysée grâce à la catégorie ou au groupe socioprofessionnel de la personne de référence du ménage. Afin de rendre compte de la norme que constitue la situation de bi-activité au sein des couples, la rénovation de la nomenclature des PCS de 2020 a élaboré un ensemble de groupes et sous-groupes, la PCS Ménage, à partir des groupes socioprofessionnels des adultes qui composent le ménage. Cette catégorisation combine deux critères d'analyse des différences sociales qui sont habituellement considérés séparément : la configuration du ménage et la situation socioprofessionnelle de ses individus, en général la personne de référence et son conjoint. Elle permet de rendre compte des différentes situations de l'activité professionnelle au sein des ménages en ne donnant la priorité ni au sexe, ni à l'âge, ni à la position économique d'un seul de leurs membres. Les 7 groupes et 16 sous-groupes de la PCS Ménage INSEE offrent de nouvelles possibilités d'analyse de la société dans un grand nombre de domaines, qui correspondent aux différentes facettes de la notion de ménage (cf. <https://www.nomenclature-pcs.fr/naviguer/la-pcs-menage>).

À partir des informations à disposition dans l'enquête Génération, les jeunes se ventilent ainsi dans les catégories ci-dessous :

- Ménage à dominante cadre
- Ménage à dominante intermédiaire
- Ménage à dominante employée
- Ménage à dominante indépendante
- Ménage à dominante ouvrière
- Ménage d'un employé ou ouvrier
- Ménage d'inactifs

## LA PCS MÉNAGE

Poster réalisé pour le congrès 2019 de l'AFS



Cette nomenclature en 7 groupes et 16 sous-groupes, facilement codée à partir des groupes socio-professionnels des deux principaux adultes des ménages (la personne de référence et son-a éventuel-le conjoint-e), permet de définir leur position sociale. Elle entend répondre aux limites des définitions utilisant la profession d'un seul individu pour caractériser un couple de parents, une famille, un foyer ou plus largement un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des occupants d'un logement.

### Enjeux, principes, apports

Le développement, désormais ancien, de l'emploi des femmes et de la situation de bi-activité au sein des couples rend plus que jamais nécessaire une réflexion renouvelée quant à la manière de rendre compte de la position socio-professionnelle d'un ménage à partir de celle de ses membres.

Deux ensembles de proposition existent dans la littérature. On peut définir la position sociale d'un ménage :

- À partir de la situation professionnelle d'un seul individu (le père, la personne de référence définie par son sexe, son âge, son statut de principal apporteur de ressources ou de celui exerçant la profession la plus « élevée »). L'approche par la « position dominante » est la plus répandue dans la littérature anglo-saxonne alors qu'elle présente de nombreuses limites (Thaning et Hallsten, 2018) et que pour l'appliquer à la PCS, elle nécessite de hiérarchiser des professions à partir d'une nomenclature qui ne l'est *a priori* pas (Desrosières et Thévenot, 2002 [1988]).
- En combinant la situation professionnelle des individus composant le ménage, que ce soit sous forme catégorielle (Villac, 1983 ; Baudelot et Estabiet, 2005 ; Cayouette-Rembrière, 2015 ; Brinbaum, Hugrée et Poullaouec, 2018) ou continue (Rocher, 2016). Aucune de ces propositions ne s'étant imposée en France, la diversité des usages freine l'établissement de connaissances cumulatives.

La PCS Ménage s'inscrit dans ce dernier ensemble de proposition. Son élaboration s'est appuyée sur des analyses statistiques originales conduites, à des fins de comparaison, sur deux sources représentatives au plan national :

- L'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2013 (Insee), avec pour champ les ménages résidant en France et comportant au moins un individu non retraité ;
- Le Panel d'élèves entrés en 6<sup>ème</sup> en 2007 (MEN-DEPP), avec pour champ les parents d'élèves de cette classe d'âge.

Après comparaison de deux prototypes, la nomenclature adoptée résulte de l'analyse de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux : au pouvoir explicatif équivalent, elle ne nécessite de disposer que des groupes socio-professionnels (le niveau agrégé de la nomenclature) et peut donc être implémentée, y compris de façon rétrospective, sur l'ensemble des sources existantes et pour l'intégralité des ménages (ceux comportant des actifs-ers comme des inactif-ers et des retraité-ers ; ceux ayant un, deux ou plusieurs adultes).

### Méthode de construction et de validation

**Étape 1 : Caractériser chaque croisement des groupes socio-professionnels des adultes** (personne de référence et conjoint-e éventuel-e) par un ensemble de ressources.

- Les ressources retenues pour l'analyse ont été construites à partir :
- du niveau de vie (revenu par unité de consommation) ;
  - du diplôme le plus élevé ;
  - de l'origine sociale ;
  - des conditions d'emploi les plus protectrices (de la fonction publique à l'inactivité) ;
  - du statut d'occupation et de la taille du logement ;
  - de la taille et de la catégorie de l'aire urbaine.

**Étape 2 : Regrouper les croisements de groupes socio-professionnels en s'appuyant sur une classification ascendante hiérarchique.**  
La PCS Ménage résulte de la classification statistique, à l'exception d'ajustements mineurs pour simplifier la compréhension de la nomenclature.

**Étape 3 : Comparer la PCS Ménage avec les nomenclatures existantes (PCS de la personne de référence et/ou du principal apporteur de ressources).**

### Mise à disposition

La variable sera progressivement mise à disposition (à partir de 2020-2021) dans les enquêtes de l'Insee.

Elle peut aussi être obtenue de façon simple dans toutes les enquêtes où est codée la nomenclature socio-professionnelle : le programme de construction, dont le schéma correspond à la matrice ci-dessous, sera mis à disposition des utilisateurs.

### Les 7 groupes et 16 sous-groupes

#### I. Ménages à dominante cadre

- A. Cadre avec cadre
- B. Cadre avec profession intermédiaire

#### II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)

- A. Cadre avec employé ou ouvrier
- B. Cadre avec inactif\* ou sans conjoint
- C. Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant
- D. Profession intermédiaire avec profession intermédiaire

#### III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)

- A. Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier
- B. Profession intermédiaire avec inactif\* ou sans conjoint
- C. Employé avec employé

#### IV. Ménages à dominante petit indépendant

- A. Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif\* ou sans conjoint
- B. Petit indépendant avec employé ou ouvrier

#### V. Ménages à dominante ouvrière

- A. Ouvrier avec employé
- B. Ouvrier avec ouvrier

#### VI. Ménages monoactif\* d'un employé ou ouvrier

- A. Employé avec inactif ou sans conjoint
- B. Ouvrier avec inactif ou sans conjoint

#### VII. Ménages inactifs\* (\* : hors retraités)

- A. Inactif\* avec inactif\* ou sans conjoint

Adulte 1	Adulte 2	Cadre et chef-fe d'entreprise	Profession intermédiaire	Petit-e indépendant-e	Employé-e	Ouvrier-ère	Inactif-ve ou inconnu	Pas d'adulte 1
Cadre et chef-fe d'entreprise	I-A	I-B	II-C	II-A	II-A	II-B	II-B	II-B
Profession intermédiaire	I-B	II-D	II-C	III-A	III-A	III-B	III-B	III-B
Petit-e indépendant-e	II-C	II-C	IV-A	IV-B	IV-B	IV-A	IV-A	IV-A
Employé-e	II-A	III-A	IV-B	III-C	III-A	VI-A	VI-A	VI-A
Ouvrier-ère	II-A	III-A	IV-B	III-A	V-B	VI-B	VI-B	VI-B
Inactif-ve ou inconnu	II-B	III-B	IV-A	VI-A	VI-B	VII-A	VII-A	VII-A
Pas d'adulte 2	II-B	III-B	IV-A	VI-A	VI-B	VII-A	VII-A	VII-A

Bien que non stratifiée par construction, la PCS Ménage fournit de fait une grille de lecture largement hiérarchisée de la société.

La distinction des ménages homogames permet de préciser de façon transversale les positions sociales, particulièrement en haut de la structure sociale avec les couples de cadres.

En bas, c'est la distinction des ménages composés d'un seul adulte (un-e employé-e ou un-e ouvrier-ère) qui délimite la fraction disposant des plus faibles niveaux de ressource avec les ménages uniquement composés d'inactif-ers (non retraité-ers).

Au milieu, les ménages à dominante petit indépendant occupent une place pivotale (notamment en raison de leur patrimoine).

### Scolarité des enfants



À ce niveau de la scolarité, les écarts liés à la profession de l'autre conjoint sont particulièrement importants pour les ménages à dominante employée (III) et ouvrière (V).

Par exemple, pour les employés, les taux d'orientation varient de 78% si l'autre conjoint est cadre à 31% s'il est sans conjoint, en passant par 48% pour les couples de deux employés et 43% pour les couples employé/ouvrier.

Une diversité de situation dont la PCS Ménage rend nettement mieux compte que la PCS de la personne de référence.

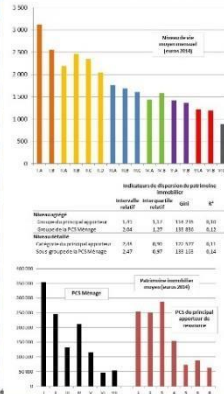
Source : Panel d'élèves entrés en 6<sup>ème</sup> en 2007 (MEN-DEPP). Analyses conduites par Jeanne Cayouette-Rembrière

### Évolution de la structure des ménages

PCS Ménage	1982	2017
I. Ménages à dominante cadre	2,9	9,1
A. Cadre avec cadre	1,0	3,8
B. Cadre avec profession intermédiaire	1,9	5,3
II. Ménages à dominante intermédiaire	11,0	17,2
A. Cadre avec employé ou ouvrier	1,6	4,1
B. Cadre avec inactif* ou sans conjoint	5,6	5,5
C. Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant	1,1	2,5
D. Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	2,7	4,5
III. Ménages à dominante employée	16,3	22,4
A. Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier	6,8	9,4
B. Profession intermédiaire avec inactif* ou sans conjoint	9,5	10,1
C. Employé avec employé	2,9	2,9
IV. Ménages à dominante petit indépendant	15,8	9,0
A. Petit indépendant avec petit indépendant avec inactif* ou sans conjoint	12,9	5,6
B. Petit indépendant avec employé ou ouvrier	2,9	3,4
V. Ménages à dominante ouvrière	14,0	12,5
A. Ouvrier avec employé	8,9	9,2
B. Ouvrier avec ouvrier	5,1	3,4
VI. Ménages monoactif* d'un employé ou ouvrier	36,3	26,2
A. Employé avec inactif* ou sans conjoint	11,4	14,8
B. Ouvrier avec inactif* ou sans conjoint	18,9	11,4
VII. Ménages inactifs* (hors retraités)	6,9	3,6
A. Inactif* avec inactif* ou sans conjoint	6,9	3,6

Champ : ménages non complexes. Source : enquête Emploi (Insee). Analyses conduites par Thomas Amossé

### Patrimoine immobilier et niveau de vie



Une gradation régulière des niveaux de vie et de patrimoine, la position patrimoniale particulière des ménages à dominante indépendante.

Une dispersion plus élevée des niveaux de vie et de patrimoine avec la PCS Ménage, par rapport à la PCS du principal apporteur de ressources.

Champ : Ménages non complexes et sans retraités. Source : enquête Patrimoine 2014 (Insee). Analyses conduites par Thomas Amossé

La PCS Ménage est été construite et validée par le sous-groupe « Agrégats » co-animé par Thomas Amossé (Céreq) et Jeanne Cayouette-Rembrière (Insee) et composé de Sarah Abdelouah (Université Paris 10), Michel Anzar (ex Insee), Milan Boucharat Valot (Insee), Fanny Rejean (Université Paris 10), Jean-François (France Stratégie), Céline Collette (France Stratégie), Pauline Grégnin-Marchand (France Stratégie), Julien Gros (ENRS), Julie Lantou (IFSTT), Pierre Menckès (Université de Grenoble Alpes), Monique Meunier (ex Insee), Christophe Michel (France Stratégie), Olivier Miran (DEPP), Turay Bayraktarovaeva (Insee), Lucie André Valot (ENRS) et Ingrid Wolff (DEPP).

## La typologie de trajectoire

L'enquête Génération permet de renseigner mois par mois l'activité de chaque individu au cours des trois années qui suivent sa sortie du système éducatif, à savoir les situations d'emploi (avec une identification du statut de l'emploi), de chômage, d'inactivité ou de reprise d'études. Ces relevés permettent d'identifier sept types de trajectoires à partir d'une méthode statistique de classification qui effectue des regroupements selon la ressemblance des parcours. Ces trajectoires types sont :

1 – Accès rapide et durable à l'emploi à durée déterminée : accès rapide et présence continue dans un emploi à durée déterminée.

2 – Accès différé à l'emploi à durée indéterminée : accès à ce type d'emploi après une première année sur le marché du travail, notamment en EDD.

3 – Accès rapide et récurrent à l'emploi à durée déterminée : successions d'emplois à durées déterminées, l'accès à l'EDI est rare et se situe en fin de trajectoire.

4 – Accès tardif à l'activité : arrivée tardive sur le marché du travail après une année hors des situations d'emploi, de formation ou de recherche d'emploi.

5 – Sortie d'emploi : bascule en fin de parcours vers le chômage ou dans des situations hors du marché du travail et de la formation.

6 – Maintien aux marges de l'emploi : majoritairement chômage persistant ou récurrent ; d'autres sont durablement hors des situations de travail ou de formation.

7 – Retour en formation : épisodes de formation ou de reprise d'études.

Pour en savoir plus sur les trajectoires d'entrée dans la vie active : [Quand l'école est finie – Premiers pas dans la vie active de la Génération 2017](#), Céreq coll. « Enquêtes » (n° 3), 2022

## Les indicateurs en évolution

De légères **différences de champ** existent d'une enquête Génération à l'autre, principalement en raison d'évolutions dans la définition de la notion de « sortants de formation initiale ». Les données des enquêtes Générations successives ne sont donc pas directement comparables. Afin de réaliser des comparaisons intergénérationnelles, il est alors nécessaire de reconstituer le champ commun.

Pour construire le champ commun de ce jeu de données comparables, des individus ont dû être retirés au sein de chaque cohorte. Ce champ commun est le suivant :

- individus sortants de formation initiale d'un établissement de formation français (France métropolitaine ou DOM) au cours de l'année n-1/n. Concernant les formations en alternance, seules les formations en apprentissage sont conservées dans ces bases comparables (les contrats de professionnalisation sont exclus de l'enquête Génération 2017).

- résidant en France au moment de l'enquête
- n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus de 11 mois avant la sortie des études en n-1/n
- n'ayant pas repris d'études au cours des 12 mois suivants la sortie des études en n-1/n
- âgé de 35 ans ou moins au moment de la sortie des études en n-1/n

Le tableau suivant résume la prise en compte des évolutions de champ selon l'enquête

(1 : suppression d'individus, 0 : aucune suppression).



Évolution de champ	Génération 2010	Génération 2017	Commentaire
Année de césure	0	1	Suppression des répondants ayant interrompu leurs études entre 12 et 16 mois avant la sortie du système éducatif
Reprise d'études en début de parcours	1	0	Suppression des répondants ayant déclaré une reprise d'études au début du calendrier d'activité (entre 12 et 16 mois)
Contrat de professionnalisation dans le champ Céreq	0	1	Suppression des répondants en contrat de professionnalisation à la sortie des études
	1	0	Suppression des répondants en contrat de professionnalisation au cours des 16 premiers mois du calendrier d'activité
Résidents à l'étranger	0	1	Suppression des répondants résidant à l'étranger au moment de l'interrogation

Les indicateurs produits peuvent varier des autres publications du Céreq ou des autres pages présentées, car les informations principales de la situation professionnelle du mois de référence sont différentes du mois d'octobre 2020 (Génération 2010 : le mois de référence est juin 2013, Génération 2017 : le mois de référence est juin 2020).

Dans la page *évolution*, les indicateurs sur la situation sur le marché du travail et les caractéristiques de l'emploi ont pour référence le mois de juin de la troisième année qui suit la sortie de formation.

## Les indicateurs

Effectif total des jeunes de la Génération 2017.

- *Proportion de jeunes au niveau de diplôme considéré à la fin des études* : le nombre de jeunes de la catégorie de diplôme rapporté à la population totale de jeunes de la génération.
- *Taux d'emploi en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes.
- *Proportion de jeunes au chômage en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes au chômage à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes.
- *Proportion de jeunes dans une autre situation en octobre 2020 (en inactivité, en formation, en reprise d'étude), trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes dans une autre situation que l'emploi ou le chômage à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes.
- *Taux de chômage en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes au chômage à cette date (octobre 2020) rapporté à la population des jeunes en emploi à cette date.
- Effectif total des jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020, trois années après la sortie de formation.
- *Proportion de jeunes en emploi à durée indéterminée en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi avec un statut d'indépendant, un contrat à durée indéterminée, un statut de fonctionnaire à cette date (octobre 2020) rapporté à la population des jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion des individus en emploi à temps partiel en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : parmi les salariés, le nombre de jeunes n'occupant pas un emploi à temps plein à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale des jeunes en emploi à cette date. Sont

comptabilisés travaillant à temps plein tous les individus n'ayant pas déclaré occuper un emploi à temps partiel.

- *Revenu du travail mensuel en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : revenu du travail en médiane des jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi de cadres en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi avec un statut de cadre à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi de professions intermédiaires en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi avec un statut de profession intermédiaire à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi d'employés ou d'ouvriers qualifiés en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi avec un statut d'employé ou d'ouvrier qualifié à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi avec un statut d'employé ou d'ouvrier peu qualifié à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi dans une autre catégorie de professions en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi avec un statut d'indépendant, un statut d'agriculteur, ou un statut inconnu à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi dans ce secteur spécifié à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur du commerce en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi dans ce secteur spécifié à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur de l'administration en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi dans ce secteur spécifié à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur des services aux entreprises et aux particuliers en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi dans ce secteur spécifié à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes occupant un emploi dans un autre secteur d'activité en octobre 2020, trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi dans un secteur non-listé précédemment à cette date (octobre 2020) rapporté à la population totale de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par un accès rapide à l'emploi durable à l'emploi à durée indéterminée* : le nombre de jeunes ayant connu cette trajectoire au cours des trois premières années sur le marché du travail rapporté à la population totale de jeunes. Calcul issu de la typologie de trajectoire présentée en amont.
- *Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par un accès différé à l'emploi à durée indéterminée* : le nombre de jeunes ayant connu cette trajectoire au cours des trois premières années sur le marché du travail rapporté à la population totale de jeunes. Calcul issu de la typologie de trajectoire présentée en amont.
- *Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par un accès rapide et récurrent à l'emploi à durée déterminée* : le nombre de jeunes ayant connu cette trajectoire au cours des trois premières années sur le marché du travail rapporté à la population totale de jeunes. Calcul issu de la typologie de trajectoire présentée en amont.

- *Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par Proportion de jeunes ayant connu un chômage persistant ou récurrent* : le nombre de jeunes ayant connu cette trajectoire au cours des trois premières années sur le marché du travail rapporté à la population totale de jeunes. Calcul issu de la typologie de trajectoire présentée en amont.
- *Proportion de jeunes ayant déclaré une correspondance entre la formation et l'emploi occupé trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi à cette date estimant que l'emploi occupé à cette date est en correspondance avec la formation qu'il a suivie en dernière année de formation avant de quitter le système éducatif, rapporté à la population de jeunes en emploi à cette date.
- *Proportion de jeunes ayant déclaré être employés à leur niveau de compétence trois années après la sortie de formation initiale* : le nombre de jeunes en emploi à cette date estimant que l'emploi occupé à cette date est en correspondance avec la formation qu'il a suivie en dernière année de formation avant de quitter le système éducatif, rapporté à la population de jeunes en emploi à cette date.

Tableau récapitulatif des indicateurs par page

Liste des indicateurs	Page diplômes	Page Inégalités	Page région	Page évolution*
Taux d'emploi en octobre 2020	x	x	x	x
Proportion de jeunes au chômage en octobre 2020	x	x	x	x
Proportion de jeunes dans une autre situation en octobre 2020	x			
Taux de chômage en octobre 2020	x	x	x	x
Proportion de jeunes en emploi à durée indéterminée en octobre 2020	x	x	x	x
Proportion des individus en emploi à temps partiel en octobre 2020	x	x		x
Revenu du travail mensuel médian en octobre 2020	x	x	x	x
Proportion de jeunes occupant un emploi de cadres en octobre 2020	x		x	
Proportion de jeunes occupant un emploi de professions intermédiaires en octobre 2020	x		x	
Proportion de jeunes occupant un emploi d'employés ou d'ouvriers qualifiés en octobre 2020	x		x	
Proportion de jeunes occupant un emploi d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés en octobre 2020	x		x	
Proportion de jeunes occupant un emploi dans une autre catégorie de professions en octobre 2020	x			
Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics en octobre 2020	x			
Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur du commerce en octobre 2020	x			

Liste des indicateurs	Page diplôme	Page Inégalité	Page région	Page évolution*
Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur de l'administration en octobre 2020	x			
Proportion de jeunes occupant un emploi dans le secteur des services aux entreprises et aux particuliers en octobre 2020	x			
Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par un accès rapide à l'emploi durable à l'emploi à durée indéterminée		x		
Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par un accès différé à l'emploi à durée indéterminée		x	x	
Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée par un accès rapide et récurrent à l'emploi à durée déterminée		x	x	
Proportion de jeunes ayant connu une trajectoire caractérisée un chômage persistant ou récurrent		x	x	
Proportion de jeunes ayant déclaré une correspondance entre la formation et l'emploi occupé trois années après la sortie de formation initiale	x	x		
Proportion de jeunes ayant déclaré être employés à leur niveau de compétence trois années après la sortie de formation initiale	x	x		x

\*Dans la page *évolution*, les indicateurs sur la situation sur le marché du travail et les caractéristiques de l'emploi ont pour référence le mois de juin de la troisième année qui suit la sortie de formation.